

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2019/11/29/2019042776/justel>

Dossier numéro : 2019-11-29/06

Titre

29 NOVEMBRE 2019. - Loi modifiant la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive en ce qui concerne l'arrestation immédiate

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 11-12-2019 page : 111188

Entrée en vigueur : 21-12-2019

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art.](#) 2. Dans l'article 33, § 2, alinéa 1er, de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, modifié en dernier lieu par la loi du 21 décembre 2017, la première phrase est complétée par les mots "ou ne commette de nouveaux crimes ou délits."